الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 03 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/04/2021

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation de Retraites (RCAR) a déclaré avoir franchi directement à la baisse, le 23 février 2021, le seuil de participation de 5% dans le capital de la société « Douja Promotion Groupe Addoha » suite à un apport de 3 662 564 actions, représentant 0,91% du capital de ladite société, au profit de 5 FCP.

Suite à cet apport de titres, le RCAR déclare détenir :

* directement 17 321 384 actions Douja Promotion Groupe Addoha (Addoha), soit 4,30% du capital de ladite société ;

* indirectement 3 662 564 actions Douja Promotion Groupe Addoha (Addoha), à travers les FCP R-Mixt Croissance, R-Mixt Optimum, R-Mixt Selection, R-Mixt Performance et R-Mixt Couverture, soit 0,91% du capital de ladite société.

La participation totale, directe et indirecte, du RCAR dans le capital de la société Douja Promotion Groupe Addoha est de 5,21%.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma